

Priorités et projets rattachés au plan de mise en œuvre des ministres

Lors de leur conférence de 2006, à Whitehorse, au Yukon, les ministres canadiens des Mines ont convenu d'un plan d'action fédéral-provincial-territorial ciblant l'industrie canadienne des mines, afin d'orienter les initiatives intergouvernementales primordiales pour l'avenir à long terme de ce secteur. Ce plan vise trois éléments essentiels à la compétitivité de l'industrie, soit le climat d'investissement, l'innovation, ainsi que les capacités et les compétences, et s'inspire des constats formulés lors de la conférence de 2005, qui portait sur les moyens d'accroître la viabilité des collectivités minières. En 2006, la conférence comprenait notamment un atelier sur les politiques, une séance ouverte pendant laquelle des intervenants et des représentants de l'industrie ont donné des présentations, de même qu'une séance à huis clos durant laquelle les ministres ont pris des décisions, donné des autorisations et pris des engagements.

Les ministres des Mines ont signalé l'importance d'établir des priorités claires, soit la poursuite des Stratégies coopératives de cartographie géoscientifique au Canada et l'amélioration du processus réglementaire. Ils ont également convenu qu'il faut accroître l'efficacité du processus réglementaire et établir des calendriers précis quant à l'autorisation des projets, tout en tenant rigoureusement compte de la protection de l'environnement. Par ailleurs, ils ont affirmé que le Canada doit demeurer un chef de file compétitif à l'échelle mondiale dans l'industrie minière, qu'il faut donner la priorité à l'innovation, au renforcement des capacités, à l'amélioration du contexte en matière de taxe et d'impôt sur les investissements et à la promotion de l'image de marque du Canada sur les marchés internationaux.

Le Plan d'action des ministres des Mines vise à accroître la compétitivité de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux et à produire des retombées pour les collectivités minières du pays. Par sa mise en œuvre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux renouvellent leur engagement à promouvoir l'exploitation responsable des minéraux et des métaux au Canada, se fixent des priorités afin de prendre des décisions plus concertées en ce qui concerne les initiatives et les activités ayant pour objet d'accroître la compétitivité de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux et s'engagent à mettre en commun et à échanger leurs ressources et leurs connaissances en vue de favoriser le développement d'un secteur des minéraux et des métaux concurrentiel au Canada.

CLIMAT D'INVESTISSEMENT

Stratégies coopératives de cartographie géoscientifique au Canada (priorité des ministres en 2006)

Les ministres des Mines se sont entendus pour réitérer leur appui aux Stratégies coopératives de cartographie géoscientifique au Canada, dont les retombées profiteront à toutes les régions du pays et contribueront à accroître la compétitivité économique du Canada.

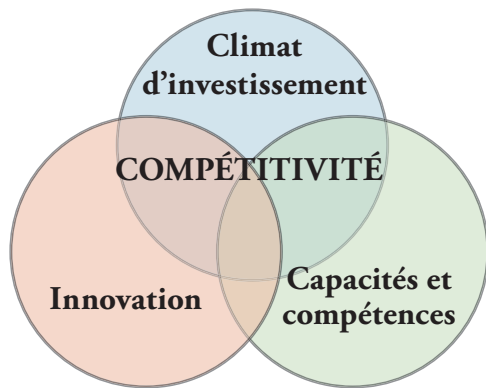
Ils ont aussi convenu de poursuivre la recherche de fonds nécessaires à leur mise en œuvre.

Processus réglementaire (priorité des ministres en 2006 – nouvelle initiative)

Les ministres ont décidé de lancer le projet sur les « Questions réglementaires liées aux minéraux et aux métaux », prévu dans le *Plan de mise en œuvre de 2006 du Cadre d'action fédéral-provincial-territorial des ministres des Mines*, sous le thème « Climat d'investissement ».

Les ministres ont également convenu de créer, au sein du Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière, un sous-groupe sur le cadre et les questions réglementaires chargé d'établir un cadre réglementaire cohérent, opportun, prévisible, efficace en matière de protection de l'environnement et concerté à tous les ordres de gouvernement. Ce groupe déterminera quelles mesures de rationalisation réglementaires sont prises par tous les ordres de gouvernement, de concert avec l'industrie, lors d'un atelier, au terme duquel un rapport sera rédigé aux fins de la Conférence des ministres des Mines de 2007 et des projets particuliers seront proposés.





Politique fiscale et budgétaire

Les ministres ont donné au Sous-comité de la fiscalité le mandat d'analyser les recommandations faites par l'industrie au sujet des modifications des définitions des « frais d'exploration au Canada » et des « frais d'aménagement au Canada », afin que celles-ci comprennent les coûts liés aux études environnementales, aux consultations des collectivités et aux travaux d'exploration exécutés à proximité des mines existantes.

Le Sous-comité a aussi comme tâches d'analyser la demande de l'industrie ayant trait à la mise en œuvre d'un crédit d'impôt de 20 % s'appliquant aux forages à grande profondeur et de présenter ses résultats lors de la CMM de 2007.

Les demandes des ministres comprennent la poursuite de la publication du document traitant de l'examen du système de garanties financières constituées en vue de la restauration des sites miniers au Canada, afin que ce document joue toujours un rôle de premier plan et assure l'uniformité du système en question partout au Canada; il a toutefois été décidé que les questions de sécurité financière seraient maintenant traitées par le Sous-comité de la fiscalité.

INNOVATION

Normes, pratiques exemplaires et lignes directrices en matière de restauration et de fermeture des sites miniers (nouvelle initiative)

Les ministres se sont entendus pour mettre en œuvre le projet visant à mettre en commun l'information sur les normes, les pratiques exemplaires et les lignes directrices s'appliquant à la fermeture et à la restauration des sites miniers, prévu dans

le *Plan de mise en œuvre de 2006 du Cadre d'action fédéral-provincial-territorial des ministres des Mines*, sous le thème « Innovation ».

Les ministres ont donné leur appui au projet, qui mènera à la mise en œuvre d'un portail d'information Web, sous l'égide du Comité des directeurs des mines, lequel visera à aider les gouvernements, l'industrie et d'autres intervenants à favoriser l'exploitation minière durable, par le biais de stratégies environnementales et sociales rattachées à la restauration et à la fermeture des sites miniers.

CAPACITÉS ET COMPÉTENCES

Renforcement des capacités et des compétences

L'initiative sur la viabilité des collectivités minières, maintenant remaniée, œuvre à la priorité du renforcement des capacités et des compétences, y compris la participation des Autochtones à l'industrie minière.

Les ministres ont décidé de mettre en œuvre le projet sur les « Séances d'information pilotes sur l'exploration et l'exploitation minière, à l'intention des communautés autochtones », prévu dans le *Plan de mise en œuvre de 2006 du Cadre d'action fédéral-provincial-territorial des ministres des Mines*, sous le thème « Capacités et compétences ».

Les ministres ont reconnu le besoin de renseigner davantage les peuples autochtones et les membres de leurs communautés au sujet des activités minières et de les aider à renforcer leurs capacités, afin de leur permettre de contribuer aux occasions qui se présentent à eux et de profiter entièrement de celles-ci.

Les ministres se sont entendus pour qu'une série de séances d'information sur l'exploitation minière et l'exploration minière aient lieu dans des communautés autochtones du Canada, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, des associations minières, des représentants autochtones et Affaires indiennes et du Nord Canada.

LA PROCHAINE CONFÉRENCE AURA LIEU À WHISTLER, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Les ministres ont accepté la proposition du ministre Bill Bennett d'organiser la 64^e Conférence des ministres des Mines du 23 septembre au 26 septembre 2007, à Whistler, en Colombie-Britannique.

